

Ref n° 7468866

## Déclaration de validation de la méthodologie de calcul

La méthodologie décrite dans le document:

### **Méthode de calcul pour la quantification et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre issues des opérations de transport de l'entreprise Camion Transport SA**

Elaboreé par:

### **Camion Transport SA**

a été validée conformément à la norme ISO 14064-3:2019 et respecte les principes et règles de la norme

### **ISO 14083:2023 ainsi que les recommandations pratiques de l'ASTAG**

*pour la quantification des émissions de CO<sub>2</sub> issues du transport et de la logistique*

Approuvé par



Dr. Anne Rödl  
Head of Sustainability Services



Adriana Rodríguez Coto  
Sustainability Consultant

Date: 30 décembre 2025

Cette validation est valable pendant trois ans, sauf si des modifications significatives de la méthodologie sont apportées.

SGS Institut Fresenius GmbH  
Heidenkampsweg 99, 20097, Hambourg, Allemagne.

[www.sgsgroup.de](http://www.sgsgroup.de)



## Déclaration de validation de la méthodologie de calcul

Dans le document « Méthode de calcul pour la quantification et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre issues des opérations de transport de la société Camion Transport SA », Camion Transport SA présente une méthodologie servant de guide pour le calcul de l'empreinte carbone (CO<sub>2</sub>) de l'entreprise ainsi que celle de ses clients conformément à la norme ISO 14083:2023 et aux recommandations pratiques de l'ASTAG. Le résultat est la méthodologie décrite dans le ledit document, que Camion Transport utilisera à partir de 2025 pour le calcul de son empreinte carbone.

La SGS a planifié et réalisé les travaux en vigueur afin de collecter les informations, explications et éléments de preuve jugés requis pour la validation de la méthodologie présentée.

### **Champ d'application**

La méthodologie repose sur les fondamentaux du calcul des émissions pour les chaînes de transport, y compris les émissions liées aux hubs. Elle quantifie différents processus générant des gaz à effet de serre par la combustion de vecteurs énergétiques, notamment les émissions produites par les véhicules de sa propre flotte ainsi que par ceux des sous-traitants.

La méthodologie couvre l'ensemble des prestations de transport de Camion Transport SA, y compris le transport de marchandises en groupage, les transports partiels et complets ainsi que les transports avec grue pour les clients, sur une période définie (semestre). Les émissions de réfrigérants ne sont pas prises en compte, celles-ci n'étant pas pertinentes en raison de leur absence.

Sont comptabilisées aussi bien les émissions directes (Tank-to-Wheel, TTW) résultant de l'utilisation des vecteurs énergétiques que les émissions indirectes (Well-to-Tank, WTT) générées lors de la production, de la transformation et de la mise à disposition des sources d'énergie utilisées – par exemple, lors de l'extraction, du raffinage et du transport des carburants ou lors de la production d'électricité pour les véhicules électriques.

### **Opinion**

Sur la base des processus et procédures mis en œuvre, SGS conclut qu'aucun élément n'indique que la « Méthode de calcul pour la quantification et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre issues des opérations de transport de la société Camion Transport SA » ne respecte pas, en matière de quantification, de contrôle et de reporting, les exigences de la norme ISO 14083:2023 ainsi que les recommandations pratiques de l'ASTAG.

Note: Cette déclaration est faite au nom du client de SGS Institut Fresenius (« SGS ») conformément à ses termes et conditions prévus par [http://www.sgs.com/terms\\_and\\_conditions.htm](http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm). Cette déclaration ne dispense pas le client de se conformer à aucune loi, loi ou réglementation fédérale, étatique ou locale, ni à toute politique émise en vertu de ces réglementations. SGS ne sera liée par aucune disposition contraire et SGS ne sera responsable envers aucune partie autre que son client.